

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mille vingt, le six juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de JOUY-EN-JOSAS, légalement convoqué le 30 juin 2020, s'est assemblé à la Salle du Vieux Marché, sous la présidence de Marie-Hélène AUBERT, Maire.

PRESENTS :

Marie-Hélène AUBERT, Gilles CURTI, Daniela ORTENZI-QUINT, François BREJOUX, Marie-France ONESIME, Marc BODIN, Agnès PRIEUR DE LA COMBLE, Christophe RUAULT, Anne-Marie BRIAND, Didier MORIN, Stéphanie CAGGANIESE, Guy BAIS, Murielle FOUCAULT, Jean-François AUBERT, Elsa RICHARD, Pierre NARRING, Véronique AUMONT, Jean-François POURVIN, Pascal BLANC, Marie-Claude BOUGUET, Xavier ALBIZZATI, Caroline VIGIER, Paul WARNIER, Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Jean-Paul RIGAL.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

- Emilie LETAILLEUR représentée par Jean-François AUBERT
- Denise THIBAUT représentée par Cyrielle FLOSI-BAZENET

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

-

DELIBERATION 2020-048 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AUPRES DE L'ECOLE JEANNE BLUM

Le Conseil municipal,

DESIGNE en tant que représentant de la Ville auprès de l'association « Ecole Jeanne Blum » la personne suivante :

- Marie-Hélène AUBERT

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-049 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES DE L'ASSOCIATION MAISON LEON BLUM

Le Conseil municipal,

DESIGNE en tant que représentants de la Ville auprès de l'association « Maison Léon Blum » les personnes suivantes :

- Marie-Hélène AUBERT, Maire et membre de droit ;
- Daniela ORTENZI QUINT

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-050 – DELIBERATION – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal,

Considérant que les candidatures suivantes ont été déposées : Guy BAIS et Denise THIBAUT

Considérant les résultats du vote à main levée :

		Représentant	Représentant
1er	Elu :	Guy BAIS	Denise THIBAUT
tour	Voix	24	5

DESIGNE en tant que représentant de la Ville auprès de Commission locale d'information des installations nucléaires du Plateau de Saclay la personne suivante :

- Guy BAIS

DELIBERATION 2020-051 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE DE LA ZPNAF DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal,

Considérant que la candidature suivante a été déposée : Gilles CURTI

DESIGNE en tant que représentant de la Ville auprès du Comité de pilotage pour la mise en application de la ZPNAF du Plateau de Saclay la personne suivante :

- Gilles CURTI

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-052 - COMMISSIONS MUNICIPALES - ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Conseil municipal,

APPROUVE la composition des Commissions municipales, respectant le principe de la représentation proportionnelle, ainsi qu'il suit :

1 / Rayonnement et attractivité de la Ville :

Daniela ORTENZI-QUINT, Christophe RUVAULT, Xavier ALBIZZATI, Elsa RICHARD, Paul WARNIER, Murielle FOUCAULT, Anne-Marie BRIAND, Jean-Paul RIGAL, Grégoire EKMEKDJE

2 / Jeunesse et sports :

Marie-France ONESIME, Stéphanie CAGGIANESE, Murielle FOUCAULT, Elsa RICHARD, Pascal BLANC, Véronique AUMONT, Paul WARNIER, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS

3 / Vivre-ensemble :

Agnès PRIEUR de la COMBLE, Guy BAIS, Jean-François AUBERT, Stéphanie CAGGIANESE, Emilie LETAILLEUR, Marie-Claude BOUGUET, Gilles CURTI, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS

4 / Aménagement urbain :

Didier MORIN, Anne-Marie BRIAND, Guy BAIS, Pierre NARRING, François BREJOUX, Jean-François POURCIN, Gilles CURTI, Denise THIBAUT, Jean-Paul RIGAL

5 / Transition écologique et énergétique :

François BREJOUX, Anne-Marie BRIAND, Jean-François POURCIN, Christophe RUVAULT, Marie-Claude BOUGUET, Didier MORIN, Caroline VIGIER, Denise THIBAUT, Cyrielle FLOSI-BAZENET

6 / Finances :

Marc BODIN, Jean-François AUBERT, Didier MORIN, Agnès PRIEUR de la COMBLE, François BREJOUX, Xavier ALBIZZATI, Pascal BLANC, Grégoire EKMEKDJE, Jean-Paul RIGAL

DIT que la présente délibération remplace la délibération 2020-044 du 8 juin 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-053 - APPROBATION DU RECUEIL DES TARIFS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal,

APPROUVE le recueil des tarifs municipaux tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les délibérations antérieures portant sur les tarifs de l'année scolaire 2019-2020 demeurent en vigueur jusqu'au 31 août 2020, puis qu'ils seront remplacés par les tarifs figurant dans le recueil.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-054 - BUDGET VILLE – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Le Conseil municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019, faisant apparaître les résultats suivants (y compris la reprise des résultats 2018 et avant reports sur 2020) tels que résumés ci-après :

RECETTES	17 925 399,37€
DEPENSES	14 270 897,95€

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de 3 654 501,42€, qui se décompose de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 2 710 553,36€
- Excédent d'investissement : 943 948,06€

FIXE le montant des reports d'investissement de 2019 sur 2020 à :

RECETTES	615 525,88€
DEPENSES	1 571 413,08€

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du compte de gestion 2019 du Receveur fixé à 2 698 614,22€ après prise en compte des reports.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-055 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Le Conseil municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019, faisant apparaître les résultats suivants (y compris la reprise des résultats 2018 et avant reports sur 2020) tels que résumés ci-après :

RECETTES	818 739,28€
DEPENSES	362 155,76€

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de 456 583,52€, qui se décompose de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 486 925,81€
- Déficit d'investissement : 30 342,29€

FIXE le montant des reports d'investissement de 2019 sur 2020 à :

RECETTES	0,00€
DEPENSES	173 749,62€

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du compte de gestion 2019 du Receveur fixé à 282 833,90€ après prise en compte des reports.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-056 - BUDGET ANNEXE TVA – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Le Conseil municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019, faisant apparaître les résultats suivants (y compris la reprise des résultats 2018 et avant reports sur 2020) tels que résumés ci-après :

RECETTES	715 824,75€
DEPENSES	571 596,75€

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de 144 228,00€, qui se décompose de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 152 721,17€
- Déficit d'investissement : 8 493,17€

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du compte de gestion 2019 du Receveur fixé à 144 228,00€ après prise en compte des reports.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-057 - BUDGET VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2019 présenté par le Maire,

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2019 (y compris la reprise des résultats 2018 et avant reports sur 2020) tels que résumés ci-après :

RECETTES	17 925 399,37€
DEPENSES	14 270 897,95€

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de 3 654 501,42€, qui se décompose de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 2 710 553,36€
- Excédent d'investissement : 943 948,06€

FIXE le montant des reports d'investissement de 2019 sur 2020 à :

RECETTES	615 525,88€
DEPENSES	1 571 413,08€

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du compte administratif 2019 fixé à 2 698 614,22€ après prise en compte des reports.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 5 abstentions (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-058 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal,

Le Maire ayant quitté la salle,

APPROUVE le compte administratif 2019 présenté par le Maire,

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2019 (y compris la reprise des résultats 2018 et avant reports sur 2020) tels que résumés ci-après :

RECETTES	818 739,28€
DEPENSES	362 155,76€

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de 456 583,52€, qui se décompose de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 486 925,81€
- Déficit d'investissement : 30 342,29€

FIXE le montant des reports d'investissement de 2019 sur 2020 à :

RECETTES	0,00€
DEPENSES	173 749,62€

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du compte administratif 2019 fixé à 282 833,90€ après prise en compte des reports.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 5 abstentions (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-059 - BUDGET ANNEXE TVA – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal,

Le Maire ayant quitté la salle,

APPROUVE le compte administratif 2019 présenté par le Maire,

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2019 (y compris la reprise des résultats 2018 et avant reports sur 2020) tels que résumés ci-après :

RECETTES	715 824.75 €
DEPENSES	571 596.75 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de 144 228,00€, qui se décompose de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 152 721,17€
- Déficit d'investissement : 8 493,17€

PREND ACTE du résultat globalement excédentaire du compte administratif 2019 fixé à 144 228,00€ après prise en compte des reports.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 5 abstentions (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-060 - AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2019 – BUDGET VILLE

Le Conseil municipal,

AFFECTE

- L'excédent de fonctionnement 2019

- Pour 955 887,20€ au financement de la section d'investissement à l'article 1068 du budget supplémentaire 2020 (recettes d'investissement)

- Et pour 2 241 591,97€ à l'article 002 du budget supplémentaire 2020 (recettes de fonctionnement) étant donné l'excédent de 486 925,81 € provenant du service de l'assainissement

- L'excédent d'investissement 2019, soit 913 605,77€ à l'article 001 du budget supplémentaire 2020 (recettes d'investissement) étant donné le déficit de 30 342,29€ provenant du service de l'assainissement.

PRECISE que les reports de 2019, soit 1 571 413,08 € en dépenses d'investissement et 615 525,88 € en recettes d'investissement, seront également repris dans le budget supplémentaire 2020.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 voix contre (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-061 - AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE TVA

Le Conseil municipal,

AFFECTE

- L'excédent de fonctionnement 2019

- Pour 8 493,17€ au financement de la section d'investissement à l'article 1068 du budget supplémentaire 2020 (recettes d'investissement) ;

- Et pour 144 228,00€ à l'article 002 du budget supplémentaire 2020 (recettes de fonctionnement) ;

- Le déficit d'investissement 2019, soit 8 493,17€ à l'article 001 (dépenses d'investissement) du budget supplémentaire 2020.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 voix contre (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-062 - TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT A VGP

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de tous les meubles et immeubles (avec les droits et obligations y afférents) utilisés dans le cadre du transfert de compétence à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tels que figurant sur l'état joint.

DECIDE d'approuver le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement, minorés des annulations de titres prévues sur l'exercice 2020, au budget annexe assainissement « délégations de service public » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit les montants suivants :

	Montant au compte de gestion 2019	Minoration liée à des annulations de titres émis avant le 01/01/2020	Montant transféré à la CA de Versailles Grand Parc
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	486 925.81 €	176 632.68 €	310 293.13 €
Résultat d'investissement reporté (déficit)	30 342.29 €		30 342.29 €

PRECISE que le transfert des résultats se traduira par un mandat au compte 678 pour le résultat de fonctionnement reporté et par un titre au compte 1068 pour le résultat d'investissement reporté. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de la Ville.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-063 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – VILLE ET BUDGET ANNEXE TVA

Le Conseil Municipal,

VOTE le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget principal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après prise en compte des résultats de l'exercice 2019, aux chiffres suivants :

RECETTES	
Section de fonctionnement	2 269 189,91€
Section d'investissement	5 695 770,11€
TOTAL	7 964 960,02€
DEPENSES	
Section de fonctionnement	2 269 189,91€
Section d'investissement	5 695 770,11€
TOTAL	7 964 960,02€

VOTE le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe TVA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après prise en compte des résultats de 2019, aux chiffres suivants :

RECETTES	
Section de fonctionnement	131 728,00€
Section d'investissement	89 423,17€
TOTAL	221 151,17€
DEPENSES	
Section de fonctionnement	131 728,00€
Section d'investissement	89 423,17€
TOTAL	221 151,17€

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 voix contre (Grégoire EKMEKDJE, Cyrielle FLOSI-BAZENET, Serge KARIUS, Denise THIBAUT et Jean-Paul RIGAL)

DELIBERATION 2020-064 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal,

DRESSE, pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, la liste de présentation suivante, en vue de sa transmission à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques :

Figurant sur les rôles de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et/ou de la taxe d'habitation :

- 1-Madame Rolande MARSTEAU – 48 Rue Georges Clémenceau – 78350 Jouy-en-Josas
- 2-Madame Marie Solange GETTI – 3 Parc de Diane – 78350 Jouy-en-Josas
- 3-Monsieur Jean Pierre BRISAC – 10 Rue des Marnières – 78350 Jouy-en-Josas
- 4-Monsieur Alain DELLAC – 10, Rue Jean Bauvinon – 78350 Jouy-en-Josas
- 5-Monsieur Jean François POURVIN – 39 bis rue du Docteur Kurzenne – 78350 Jouy-en-Josas

6-Monsieur Marc BODIN – 17 rue Pierre Vaudenay – 78350 Jouy-en-Josas
 7-Madame Anne-Marie BRIAND – 10 Allée des Platanes – 78350 Jouy-en-Josas
 8-Monsieur Claude THOMAS – 18 Parc de Diane – 78350 Jouy-en-Josas
 9-Monsieur Pierre KARINTHI – 66 Rue Anatole France – 78350 Jouy-en-Josas
 10-Monsieur Raymond LE BOURHIS – 12 Rue du Docteur Kurzenne – 78350 Jouy-en-Josas
 11-Monsieur Patrice REYRE – 4 Parc de Diane – 78350 Jouy-en-Josas
 12-Monsieur Guy BAIS – 12bis rue Juliette Drouet – 78350 Jouy-en-Josas
 13-Monsieur Didier MORIN – PN 62 – Départementale 117 – 78350 Jouy-en-Josas
 14-Monsieur Jean-Francois AUBERT – 8 Chemin du Pré-bourgeois – 78350 Jouy-en-Josas
 15-Monsieur Gilles CURTI – 7 rue Richaud, APPT B - 78000 VERSAILLES
 16-Monsieur Pierre NARRING – 21 rue du Maréchal Joffre – 78350 Jouy-en-Josas
 17-Monsieur Laurent POUPET – 46 rue Charles de Gaulle – 78350 Jouy-en-Josas
 18-Monsieur François BREJOUX – 18 Parc de Diane – 78350 Jouy-en-Josas
 19-Madame Denise THIBAUT – 31 rue Jean Bauvinon – 78350 Jouy-en-Josas
 20-Monsieur Pascal BLANC – 2 rue Victor Hugo – 78350 Jouy-en-Josas
 21-Monsieur Grégoire EKMEKDJÉ – 15 rue Bauvinon – 78350 Jouy-en-Josas
 22-Monsieur Jean-Paul RIGAL – 6 rue Pierre Vaudenay – 78350 Jouy-en-Josas

Figurant sur le rôle de la cotisation foncière des entreprises :

23-Monsieur Christophe RUAULT – 6bis rue Jean Bauvinon – 78350 Jouy-en-Josas
 24- Monsieur Jean-Marie FINOT – 1 rue Pierre Vaudenay – 78350 Jouy-en-Josas
 25-Monsieur Najem WAHYA – 11 rue Oberkampf – 78350 Jouy-en-Josas
 26- Monsieur Manuel DE CARVALHO – 67 rue Albert Calmette – 78350 Jouy-en-Josas
 27- Monsieur René GAGNEVIN – 21 rue de la Libération – 78350 Jouy-en-Josas
 28-Madame Agnès PRIEUR DE LA COMBLE – 33 rue Anatole France – 78350 Jouy-en-Josas
 29-Madame Claire PAJOT – 32 avenue Jean Jaurès – 78350 Jouy-en-Josas
 30-Madame Annie SAVAJOLE – 12 rue Charles de Gaulle – 78350 Jouy-en-Josas
 31-Madame Agathe DENIS – 46 rue du Docteur Kurzenne – 78350 Jouy-en-Josas
 32- Monsieur Xavier ALBIZZATI – 36 rue Louis Chagnot – 78350 Jouy-en-Josas

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-065 - REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL – MODIFICATION DU CALCUL ET DU VERSEMENT DE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Le Conseil municipal,

DECIDE que l'attribution individuelle sera déterminée selon le barème suivant : 1 200 € seront attribués comme suit :

Appréciation globale lors de l'entretien professionnel	Insatisfaisant	A améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pourcentage maximum pouvant être accordé par rapport au plafond CIA	0%	40%	70%	100%

DECIDE que toute absence sur l'année de référence (du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N) de plus de :

- 16 jours calendaires donnera lieu à une réduction de 25 % du CIA,
- 30 jours calendaires donnera lieu à une réduction de 50 % du CIA,
- 45 jours calendaires donnera lieu à une réduction de 75 % du CIA,
- 60 jours calendaires donnera lieu aucun versement du CIA.

DIT que ne sont pas pris en compte les absences au titre du congé de maternité, (pathologique compris), de paternité ou d'accueil de l'enfant, les autorisations d'absence pour enfant malade, les congés invalidité imputable au service et les absences liées à une hospitalisation ou ses suites dans la limite de 4 jours.

DECIDE que la part CIA est déterminée et versée une fois par an en décembre. Cette part n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

DIT que les autres dispositions des délibérations du 24 juin 2019, du 16 septembre 2019 et du 16 décembre 2019 restent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-066 - ACTUALISATION DES DISPOSITIONS DU RIFSEEP POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instaurer, pour le personnel communal, une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} août 2020 pour les nouveaux cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP.

APPROUVE les dispositions de mise en œuvre du RIFSEEP telles qu'elles figurent dans le rapport annexé à la présente délibération,

DIT que ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} août 2020 aux cadres d'emplois suivants :

- Pour la catégorie A : ingénieurs, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants ;
- Pour la catégorie B : techniciens ;
- Pour la catégorie C : auxiliaires de puériculture.

AUTORISE le Maire à fixer par arrêtés individuels le montant perçu par chaque agent au titre de chaque part du régime (IFSE et CIA), dans le respect des principes définis par le rapport annexé à la délibération.

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de ces primes seront inscrits au budget de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-067 - PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil municipal,

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire,

DIT que cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés, pendant l'état d'urgence sanitaire à :

- Un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pour assurer la continuité des services du 16 mars au 10 mai,
- Assurer la continuité des services au public, en présentiel, pendant la période de confinement du 16 mars au 10 mai,
- La mise en place de protocoles sanitaires nationaux pour l'accueil des publics, ayant engendré un surcroît d'activité ou des modifications significatives des pratiques professionnelles, du 11 mai au 1^{er} juin.

DIT que ces critères d'attribution pourront être cumulables pour le versement de la prime exceptionnelle,

DIT qu'elle sera versée en une seule fois, sur la paie du mois d'août 2020,

DIT qu'elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales,

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-068 - RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES

Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à recruter :

- 1 vacataire pour effectuer les missions d'animation d'ateliers au sein du musée de la Toile de Jouy, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2021 inclus (taux horaire brut : 25 €),
- 1 vacataire pour assurer les missions de conseils et d'assistance de la Direction Générale des Services, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 inclus (taux horaire brut : 45,50 €).

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents vacataires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-069 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal,

DECIDE :

De supprimer les emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché principal à temps complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet

De créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à temps non complet, de 17 H 30 minutes hebdomadaires.

Emplois contractuels pour accroissement saisonnier d'activité, non permanents : (article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} au 31 juillet 2020 pour le service scolaire,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 6 au 10 juillet 2020 pour le service de la crèche de l'île aux enfants,
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet du 6 au 31 juillet 2020 pour le service accueil-état civil,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 6 au 31 juillet 2020 pour le service espaces verts/voirie,

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 3 au 28 août 2020 pour le service espaces verts/voirie,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 3 au 14 août 2020 pour le service bâtiment,
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 17 au 28 août 2020 pour le service bâtiment,
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet du 3 au 31 août 2020 pour le service scolaire.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 012.

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-070 - CONVENTION AVEC LE SIGEIF POUR LA CREATION L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention particulière entre la commune et le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le Maire à signer cette convention particulière et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-071 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE DE L'AIRE ARTISANALE DU PONT COLBERT A VERSAILLES GRAND PARC

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention de partage des frais d'électricité entre la Ville et Versailles Grand Parc pour respectivement l'aire artisanale et l'aire d'accueil des gens du voyage du Pont-Colbert,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partage des frais d'électricité,

APPROUVE le versement de 7 661,82€ à Versailles Grand Parc au titre du remboursement des frais d'électricité pour la période du 17 juillet 2017 au 15 août 2019,

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-072 - CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2020-073 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AUX NUISANCES AERIENNES DE L'AERODROME DE TOUSSUS LE NOBLE

Le Conseil municipal,

DEMANDE à Monsieur le Préfet des Yvelines la convocation en urgence de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) pour acter les mesures à prendre :

- Le retour de la plage de silence sur le 3ème trimestre 2020,
- Plus de restrictions des tranches horaires pour les avions à indice de performance Ip < 100 suivant la qualification CALIPSO,
- Application de ces normes aussi bien pour les aéronefs basés que pour les non basés à Toussus-le-Noble
- Contrôle strict et fréquent du respect des règles et sanctions dissuasives,
- Limitation modulée des flux quotidiens, pas seulement annuels,
- Relocalisation des hélicoptères (sauf activités de maintenance notamment),
- Suppression de l'activité de vols à but touristique local
- Limitation des vols aux instruments (IFR) et analyse fine de leurs comportements.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme au Registre des délibérations

Fait à Jouy-en-Josas, le 8 juillet 2020

Marie-Hélène AUBERT
Maire

